

SUGE PCNS PARIS LA CFDT CHEMINOTS, REÇUE LE 2 JUIN

À la suite de plusieurs alertes des agents du Poste de commandement national sûreté (PCNS) sur leurs conditions de travail, la CFDT Cheminots a déposé une DCI auprès de la Direction de la Sûreté. Elle a été reçue par la Direction du CNSF. **Revendications.**

LE RESPECT DES PLANNINGS

Plusieurs agents nous ont fait état de nombreux changements de service alors qu'ils sont en roulement (congrés refusés, congrés protocolaires déplacés, changement d'occurrence horaire, etc.). La direction nous a confirmé que des changements

de service ont bien lieu, mais il s'agit de changements uniquement liés au besoin de formation (TIS, TIR, pénal). Tous les changements se sont faits dans les délais réglementaires. Elle indique également que le Covid-19 a imposé de nombreuses adaptations.

L'ENTREPRISE ACCÈDE À LA DEMANDE DE LA CFDT CHEMINOTS DE METTRE EN PLACE UN REX PERMETTANT D'IDENTIFIER LES MOTIFS DE CES CHANGEMENTS & D'UN GROUPE DE TRAVAIL.

La CFDT demande une anticipation des journées de formation qui sont connues. Pourquoi pas leur intégration dans le roulement ? La direction indique qu'elle a relancé les demandes de recensement auprès des DZS. Deux agents vont prochainement être reçus en entretien. Pour la CFDT Cheminots, la tenue de tous les postes doit être la règle. C'est une condition nécessaire à la qualité de vie au travail ! ☺☺☺



SUGE PCNS PARIS LA CFDT

CHEMINOTS, REÇUE LE 2 JUIN

L'EFFECTIF

La direction a confirmé le manque d'effectif au PCNS. Actuellement, sur un effectif nécessaire de 55 agents, il manque une dizaine :

- ➔ **poste non tenu** : 5 ;
- ➔ **au titre du temps partiel** : 1 agent pour les opérateurs et 0,4 pour les chefs de salle ;
- ➔ **absence de longue durée** : 4 agents.

LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

La CFDT a souhaité connaître la durée minimale de poste avant de pouvoir évoluer sur un autre.

LE PCNS DOIT ÊTRE, POUR LES AGENTS QUI LE SOUHAITENT, UNE ÉTAPE ET NON PAS UNE FIN EN SOI. LA DIRECTION RAPPELLE QUE L'ENGAGEMENT DE PRINCIPE SUR LE POSTE EST DE CINQ ANS.

Elle indique qu'un départ après trois ans est toutefois possible sous réserve de qualité de service irréprochable. La CFDT revendique de la prévisibilité afin que les agents puissent se projeter. Nous avons également demandé le délai moyen et le délai de présence par agent.

RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT DES AGENTS DU PCNS

Pour la CFDT, l'engagement des agents de la SUGE pendant la crise sanitaire doit être reconnu.

LA CFDT CHEMINOTS A DEMANDÉ UNE PRIME DE 1 000 EUROS POUR TOUS LES AGENTS. CETTE REVENDICATION A ÉTÉ PORTÉE AUPRÈS DU DIRECTEUR DE LA SÛRETÉ. ELLE EST EN PARTIE SATISFAITE PAR LE PAIEMENT DE 20 EUROS PAR JOURNÉE TRAVILLÉE.

Initialement exclu du dispositif, la direction nous a confirmé que la prime sera bien versée aux agents du PCNS. À noter que cette prime ne doit pas se substituer à l'ICESR, payée sur les journées dites de *mise à disposition*.

LA CFDT A REVENDIQUÉ LA CRÉATION D'UNE INDEMNITÉ SPÉCIFIQUE DE TENUE DE POSTE POUR LES OPÉRATEURS DU PCNS

La responsabilité des opérateurs amenés à prendre des décisions doit être reconnue. Cette indemnité pourra aussi accroître l'attractivité du PCNS. La direction estime que les opérateurs du PCNS sont des commandeurs et font partie des dirigeants. Elle estime qu'il n'y a pas de responsabilités plus importantes, mais que celles-ci sont différentes. Des indemnités existent déjà comme les nuits, les week-ends et la réserve. La direction n'a pas souhaité donner suite à notre demande.

LE PAIEMENT DES INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES

À la suite de la crise sanitaire, plusieurs agents se sont retrouvés sans moyen de transport. La CFDT Cheminots demande le versement de l'indemnité kilométrique pour les agents qui ont eu recours à leur véhicule personnel.

LA DIRECTION NE SOUHAITE PAS OCTROYER CETTE INDEMNITÉ DESTINÉE À COMPENSER L'UTILISATION DU VÉHICULE PERSONNEL DANS LES CONDITIONS DE LA CRISE SANITAIRE. UNE GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE A ÉTÉ PAYÉE EN AVRIL POUR SOLDE DE TOUT COMPTE.

MOBILIER

Dégradations : la direction s'est engagée à changer le mobilier vétuste et à repositionner les fils électriques qui pendent des tables.

RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

Afin de mesurer les dégradations des conditions de travail et notamment sur les risques psychosociaux, la CFDT a demandé la mise en œuvre d'une évaluation des risques psychosociaux (EVRPS). ●

LA DIRECTION NOUS INDIQUE QUE LA DERNIÈRE EVRPS S'EST TENUE EN 2017 ET S'EST ENGAGÉE À LA MISE EN ŒUVRE PROCHAINE D'UNE TELLE ÉVALUATION.

